

10.05.2007 - 14:50 Uhr

UCBA - Prix des moyens auxiliaires pour aveugles et malvoyants en suisse: Halte à la désinformation

St. Gall (ots) -

L'Union centrale suisse pour le bien des aveugles et malvoyants (UCBA) est chargée par ses membres de veiller à l'approvisionnement des personnes concernées en Suisse en moyens auxiliaires techniques adapté à leurs besoins. Il s'agit de quelques 500 articles différents comme balance de ménage parlante, détecteur de couleurs des habits, cannes longues, gants de communication pour sourds-aveugles, voire machine brailles pour hémiplegiques, etc.. L'UCBA dépense annuellement en moyenne 1'500'000 francs pour les frais de marchandises et de personnel dans ce secteur d'activité.

En fait le marché des moyens auxiliaires pour aveugles est un micro-marché de niche ultra spécialisé délaissé par la grande distribution. L'approvisionnement est donc couteux. Pour ne pas pénaliser les personnes aveugles et malvoyantes des conséquences financières d'un tel marché, l'UCBA, pratique deux prix:

- un prix sponsorisé pour les articles ou les aveugles et malvoyants qui ne remplissent pas les critères de l'AI,
- le prix réel, facturé à l'AI, pour les ayant droits.

Ainsi les frais sont couverts à hauteur de 750'000 francs par les ventes aux usagers directs, plus 100'000 francs par la vente d'articles à un prix non sponsorisés à l'AI (Une goutte d'eau en relation des quelques 260 millions de l'AI pour l'ensemble des moyens auxiliaires). Le solde, soit 650'000 francs est couvert par les donateurs et divers sponsors sur lesquels l'UCBA peut régulièrement compter.

Avec la 5e révision l'Assurance invalidité cherche à épargner entre 60 à 80 millions sur les moyens auxiliaires (Article du "Blick" du 2 mai 2007.). Immanquablement, les coûts de ce marché ultra-spécialisé seront reportés au moins en partie sur la charité publique voire sur les personnes handicapées.

Le Directeur de l'AI Monsieur Alard Dubois-Reymond énonce clairement que l'Assurance invalidité ne veut payer ce que les moyens auxiliaires coutent. Cette déclaration apparemment très claire est en fait totalement ambiguë.

S'agit-il du prix d'un article chez le grossiste, comprend-t-il les frais d'importation, de transports, la TVA, les frais de stockage et de manutention, ceux d'emballage et de port pour la distribution au détail, et qu'en est-il des frais administratifs de gestion, de prospection du marché, de test, de traduction des notices explicatives, des conseils à l'utilisateur, voire de mise au point et de la mise en fabrication de nouveaux articles? Où faut-il placer la limite?

L'UCBA souhaite ardemment une telle clarification, mais réfute formellement toute tentative d'extorsion de fonds à l'AI. Une analyse économique équitable de ce secteur d'une grande complexité, largement déficitaire. L'article de "FACTS" servira peut-être à faire démarrer une telle étude.

Contact:

Union centrale suisse pour le bien des aveugles UCBA
Dr. André Assimacopoulos, Président
Mobile: +41/76/324'58'47

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004230/100532539> abgerufen werden.